



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 octobre 2004

**HAUT DEBIT - Contrat de cession de fourreaux à la Ville de Niort
par la Société NEUF TELECOM.**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 11 octobre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 octobre 2004

[Annexe]

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
M. Joël RENOUX donne pouvoir à Mme Françoise HALAT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2004

DELIBERATION D20040438

Monsieur Gérard ZABATTA, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La Société NEUF TELECOM a effectué sur le territoire de la Commune de Niort, dans le cadre du service RENATER, des travaux de génie civil pour mettre en place des fourreaux sous voirie, techniquement conçus pour accueillir des fibres optiques pouvant constituer une infrastructure de télécommunications à haut débit.

Dans le cadre de la réflexion de la Ville de Niort menée avec la Région POITOU-CHARENTES, en vue de créer une Infrastructure Régionale de Télécommunications à haut débit, il avait été envisagé d'acquérir auprès de la Société NEUF TELECOM – et sur le tracé cible de l'infrastructure régionale sur le territoire de Niort – une partie des fourreaux posés par elle afin d'optimiser, autant que faire se peut, les perturbations des usagers de la voirie et les coûts de travaux.

Par décision du Conseil Municipal du 17 Septembre 2004 et du Conseil de Communauté du 20 Septembre 2004, ce dossier sera à l'avenir géré par la Communauté d'Agglomération. Il convient donc de clôturer cette opération avant de procéder à son transfert à la Communauté d'Agglomération.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la signature du contrat de cession de fourreaux avec la Société NEUF TELECOM, pour un montant total de 171.870,20 Euros T.T.C.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le contrat de cession entre la Société NEUF TELECOM et la Ville de Niort,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat de cession,
- Autoriser le paiement à la Société NEUF TELECOM d'un montant de 171.870,20 Euros TTC sur l'imputation 21.0202.21533.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard ZABATTA